

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE387

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 9

Au début de la deuxième phrase de l'alinéa 79, substituer au mot :

« obligations »,

le mot :

« mesures ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle avec la dernière phrase du même alinéa, qui fait référence aux « *mesures* ».